

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 918

14 avril 2008

SOMMAIRE

3 Rives Holding S.A.	44043	Lindinger Holding S.A.	44059
Belle Tec S.A.	44024	Luxinterassurances S.à r.l.	44029
Business Universal Company Holding SA	44018	Mac Arthur Sci	44040
Capital One S.A.	44033	MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l.	44052
Cencom (Luxembourg) I	44033	Nicosie Holding S.A.	44023
CLD H S.à r.l.	44060	Norac S. à r.l.	44023
Cobalt Waterline S.à r.l.	44059	Pharus Advisors (Luxembourg) S.A.	44043
Darty Luxembourg, S.à r.l.	44031	Pizza Livraison S.à r.l.	44019
Darty Luxembourg, S.à r.l.	44031	Pizza Livraison S.à r.l.	44020
Darty Luxembourg, S.à r.l.	44032	Pizza Livraison S.à r.l.	44020
Darty Luxembourg, S.à r.l.	44032	Platinum Investments Holding SA	44018
D.M.I. Direct Marketing Investments S.A.	44023	Platinum Investments Holding SA	44018
Equi-Lux Olaf PETERSEN, John WEIER oHg	44052	Platinum Investments Holding SA	44019
Ernst S.A.	44041	Prolifica International S.A.	44024
Ethadel S.A.	44032	Prolifica International S.A.	44028
Eufin Holding S.A.	44041	P.R.P.	44028
IbexCorp S.A.	44042	P.R.P.	44031
IEE International Electronics & Engineer- ing S.A.	44041	P.R.P.	44031
IEE International Electronics & Engineer- ing S.A.	44042	P.R.P.	44051
Inapa Luxembourg S.A.	44042	Serra Mar S.à r.l.	44030
Infra Holdings S.A.	44034	Southington Holding S.A.	44021
IT Professionals	44029	Space Luxembourg Sàrl	44043
Jin Ling S.à r.l.	44028	Stable I S.à r.l.	44044
Jin Ling S.à r.l.	44033	Supernova Investments A2 S.à r.l.	44018
Jin Ling S.à r.l.	44024	Supernova Investments A S.à r.l.	44019
L1 RE (Lux) 6 S.à r.l.	44051	Toga Investments Pt. S.à r.l.	44020
La Vallière S.A.	44043	Topas International S.A.	44064
Lindinger Holding S.A.	44052	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.	44033
Lindinger Holding S.A.	44060	Vocatus S.à r.l.	44025

Business Universal Company Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.980.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040087/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, réf. DSO-CN00070. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080028809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Platinum Investments Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040091/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, réf. DSO-CN00074. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080028818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Platinum Investments Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040092/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, réf. DSO-CN00075. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080028820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Supernova Investments A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.606.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions approuvées par le conseil de gérance en date du 4 mars 2008 que:

Le siège social de la société est transféré, à compter du 1^{er} janvier 2008, de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey S.à r.l.

Manager

Signature

Référence de publication: 2008040507/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Supernova Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.607.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions approuvées par le conseil de gérance en date du 4 mars 2008 que:

Le siège social de la société est transféré, à compter du 1^{er} janvier 2008, de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey S.à.r.l.

Manager

Signature

Référence de publication: 2008040508/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Platinum Investments Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040093/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, réf. DSO-CN00076. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080028822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Platinum Investments Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

18.02.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040094/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, réf. DSO-CN00077. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080028824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Pizza Livraison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.303.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/02/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040108/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05541. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Pizza Livraison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.303.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/02/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040109/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05538. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Pizza Livraison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.303.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/02/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040110/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05534. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Pizza Livraison S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 4, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.303.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/02/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040111/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05531. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Toga Investments Pt. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.085.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions approuvées par le conseil de gérance en date du 4 mars 2008 que:

Le siège social de la société est transféré, à compter du 1^{er} janvier 2008, de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey S.à.r.l.

Manager

Signature

Référence de publication: 2008040509/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Southington Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.233.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of December. Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SOUTHINGTON HOLDING S.A. , a company limited by shares having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, the registration with the Luxembourg trade and companies' register being pending incorporated by deed of the undersigned notary on November 23, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is presided by Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg.

Who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Joost Mees, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To insert the possibility to have bearer shares and conversion of shares into bearer or registered shares;
2. Subsequent amendment of articles 7 and 15 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides that shares may be issued in bearer form and that existing shares may be converted into bearer shares at the option of the shareholder, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend article 7 and 15.6 of the articles of incorporation as follows:

" Art. 7. Form of Shares.

7.1 The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form. The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.2 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s)".

" Art. 15. General Meeting of Shareholders.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended."

All the other paragraphs of Article 15 of the Articles of Association remain unchanged...

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (€ 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOUTHINGTON HOLDING S.A.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés section B constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Insertion de la possibilité d'avoir des actions au porteur ainsi que la conversion d'actions en actions au porteur ou nominatives.

2. Modification subséquente des articles 7 et 15 des statuts;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que les actions peuvent être émises au porteur et que les actions existantes peuvent être converties en actions au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, les articles 7 et 15.6 des statuts de la Société sont modifiés et auront la teneur suivante:

" Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.2 La Société ne reconnaît uniquement qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s)."

" Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée".

Les autres paragraphes de l'article 15 restent inchangés.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

44023

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Merienne, Mathot, Mees, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2007, LAC/2007/40910. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040795/202/125.

(080043918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

D.M.I. Direct Marketing Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.650.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour D.M.I. DIRECT MARKETING INVESTMENTS S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008040113/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06944. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Nicosie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.854.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040138/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00959. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Norac S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.600.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.037.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 mars 2008

L'associé de la Société a nommé avec effet au 14 janvier et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Anthony McMahon, né le 4 novembre 1968 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Et a accepté la démission avec effet au 14 janvier de M. Pascal Leclerc

Le Conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Brian Anthony McMahon (Gérant)
- M. Jean-Louis Camuzat (Gérant)
- M. Liam James Dowd (Gérant spécial)
- M. John Patrick Burke (Gérant spécial)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040348/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Prolifica International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.684.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour PROLIFICA INTERNATIONAL S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008040114/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06949. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Belle Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 86, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.842.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040148/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10100. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jin Ling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 12, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 52.975.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008040183/8390/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00826. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Vocatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 137.157.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den dreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1 ° Herr Roland RUF, Dipl. Ing. (FH)/Entwicklungsleiter, geboren in Mindelheim (Bundesrepublik Deutschland), am 7. Dezember 1977, wohnhaft in D-86874 Tussenhausen, OT Zaisertshofen, Am Anger 10 (Bundesrepublik Deutschland),

2 ° Herr Wolfgang RUF, Fertigungsleiter, geboren in Mindelheim (Bundesrepublik Deutschland), am 18. April 1974, wohnhaft in D-86874 Tussenhausen, OT Zaisertshofen, Tussenhausener Str 6A (Bundesrepublik Deutschland),

beide hier vertreten durch Herrn Jens WOLF, Fondé de pouvoir der Gesellschaft Family Trust Management Europe S.A., mit beruflicher Anschrift in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker,

auf Grund von zwei privatschriftlichen Vollmachten welche, nachdem sie "ne varietur" durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (nachstehend die "Gesellschaft") unter der Form einer Finanzbeteiligungsgesellschaft (société de participations financières), die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt (nachstehend der "Gesellschaftsvertrag").

Art. 2. Name. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "VOCATUS S.à r.l.".

Art. 3. Zweck. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen an luxemburgischen und/ oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Entwicklung solcher Beteiligungen und deren Verkauf. Die Gesellschaft kann Beteiligungen in einer oder mehreren Kapital- oder Kommanditgesellschaften (société en commandite simple) halten und als Gesellschafter mit beschränkter Haftung oder als Geschäftsführer dieser Gesellschaften agieren.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form. Die Gesellschaft kann ihre finanziellen Mittel auch in Grundbesitz, Wertpapieren und intellektuellen Eigentumsrechten jeglicher Art und Form anlegen sowie Obligationen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle und finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausübung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dient. Zudem kann die Gesellschaft jedwede Art von Rechten, Lizenzen und Patenten erwerben, übertragen, aufheben, belasten und inhaltlich ändern.

Art. 4. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafter gemäß den Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftervertrags erforderlich sind, aufgelöst werden.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg. Er kann durch einen Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Geschäftsführer können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten die Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art unmittelbar bevorstehen oder bereits eingetreten sind, welche die gewöhnliche Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von der Geschäftsführung auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR). Es ist aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (1.000,- EUR) und jeweils voll einbezahlt (zusammen die "Gesellschaftsanteile").

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft, wie es der vorliegende Gesellschaftsvertrag vorsieht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Eigentümer das Recht auf eine Stimme bei Abstimmung der Beschlüsse der Gesellschafter.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafter.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Die Gesellschaftsanteile sind nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Sie dürfen unter Lebenden lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, sich damit einverstanden erklären.

Im Falle des Todes eines Gesellschafter bedarf die Übertragung von Gesellschaftsanteilen des verstorbenen Gesellschafter an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 11. Formerfordernisse. Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Tod, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Tod, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit, noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss der Gesellschafter, welche die Zahl der Geschäftsführer und die Dauer des Mandates festsetzen, ernannt, wobei die Geschäftsführer bis zur Wahl ihrer Nachfolger im Amt bleiben.

Die Geschäftsführer können jederzeit und ohne Angabe von Gründen von den Gesellschaftern abberufen werden.

Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 14. Befugnisse des Geschäftsführers. Die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft und sind ermächtigt, alle Geschäfte, die zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit der Geschäftsführer.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift von jedem Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift der Person, der die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wurde, jedoch nur innerhalb der täglichen Geschäftsführung, rechtsverbindlich verpflichtet.

Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 16. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch die Geschäftsführer per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird. In letzterem Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Die Gesellschafter können eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung durch die Geschäftsführer gemäß luxemburgischen Rechts oder auf Anfrage von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäß Gesetz den Gesellschaftern zugesandt wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung sowie Tagesordnung und Art des abzuschließenden Geschäfts.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsversammlungen teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Gesellschaftsanteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Ein Gesellschafter kann an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er durch Telefax, Telegramm oder schriftliche Erklärung einen Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, die Jahreshauptversammlung ausgeschlossen, können im Ausland abgehalten werden, gemäß Urteil der Gesellschafter.

Sofern hierin oder durch das Gesetz nichts anderes bestimmt ist, ist ein Beschluss nur dann rechtswirksam gefasst, wenn er von Gesellschaftern angenommen wurde, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlungen. Die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlungen werden von den Geschäftsführern am Gesellschaftssitz aufbewahrt. Vollmachten bleiben beigefügt.

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht, Dokumente hinsichtlich des Jahresabschlusses während fünfzehn Tagen vor dem Datum der Gesellschafterversammlung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 20. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Über den verbleibenden jährlichen Gewinn wird durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Anzahl der Geschäftsanteile entschieden.

Art. 21. Auflösung, Liquidation. Bei Auflösung der Gesellschaft, veranlasst durch gleich welchen Auflösungsgrund und zu gleich welchem Zeitpunkt, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter sein muss/müssen und der/die durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Vergütung des/der Abwickler/s festlegen. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft sowie der Liquidationsausgaben wird der verbleibende Gewinn gemäß der Anzahl der Geschäftsanteile gleichmäßig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet.

Art. 22. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem anwendbaren Recht und insbesondere in Übereinstimmung mit dem Luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung bestimmt.

Zeichnung und Zahlung der Geschäftsanteile

Die fünfhundert (500) Geschäftsanteile wurden sämtlich gezeichnet und vollständig wie folgt einbezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	Nennwert	Einzahlung
Herr Roland RUF, vorgenannt	250.000,-	250	1.000	250.000,-
Herr Wolfgang RUF, vorgenannt	250.000,-	250	1.000	250.000,-
Total	500.000,-	500	1.000	500.000,-

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von FÜNFHUNDERTTAUSEND EURO (EUR 500.000,-) zur Verfügung steht.

Ein Nachweis der Einzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf viertausendfünfhundert EURO (EUR 4.500,-) abgeschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2008.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Die Gesellschafter haben unverzüglich nach Gesellschaftsgründung die folgenden Beschlüsse gefasst:

- I. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg.
- II. Die FTME S.A. mit Sitz in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg, RCS B 11.194 wird zum Geschäftsführer für die Dauer von sechs Jahren bestellt. Sie kann die Gesellschaft Drittpersonen gegenüber durch ihre Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Wolf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2008, LAC/2008/6190. — Reçu à 0,5% deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. März 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040780/202/176.

(080044124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Prolifica International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.684.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour PROLIFICA INTERNATIONAL S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008040116/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06950. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

P.R.P., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.352.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040158/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03554. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Jin Ling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 12, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 52.975.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008040182/8390/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00827. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**IT Professionals, Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxinterassurances S.à r.l.).**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 10, rue de la Ferme.
R.C.S. Luxembourg B 95.577.

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° Monsieur Armand RATHS, directeur de société, né à Luxembourg, le 17 septembre 1955, demeurant à L-7652 Heffingen, 4, Stenkel, ici représenté par Monsieur Paul SUNNEN, consultant PME, demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

2 ° Monsieur Georges HERR, licencié et maîtrise en sciences économiques, né à Luxembourg, le 27 juillet 1947, demeurant à L-8214 Marner, 26, rue Belair;

3 ° Monsieur Fernand THILL, ingénieur ECP, né à Luxembourg, le 22 mars 1942, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 10, rue de la Ferme.

Le comparant sous 1 ° est seul associé de la société à responsabilité limitée LUXINTERASSURANCES, S.à r.l., avec siège social à L-7652 Heffingen, 4, rue Stenkel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.577, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1038 du 7 octobre 2003.

L'associé unique déclare se réunir en assemblée générale extraordinaire et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- Monsieur Armand RATHS, prénommé sous 1 °, déclare par les présentes céder les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la société LUXINTERASSURANCES, S.à r.l., prédite, à Monsieur Georges HERR, prénommé sous 2 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Monsieur Armand RATHS, prénommé sous 1 °, déclare par les présentes céder les autres deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la société LUXINTERASSURANCES, S.à r.l., prédite, à Monsieur Fernand THILL, prénommé sous 3 °, lequel ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Sur ce qui précède, les comparants sous 2 ° et 3 °, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée LUXINTERASSURANCES, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de «LUXINTERASSURANCES, S.à r.l.» en «IT PROFESSIONALS» et de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 'IT PROFESSIONALS'.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-7652 Heffingen, 4, rue Stenkel, à L-1898 Kockelscheuer, 10, rue de la Ferme, et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est dans la commune de Roeser.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société en celui d'une entreprise de travaux administratifs de bureau et de remplacer l'article 3 des statuts par le texte suivant:

« **Art. 3.** La société a pour objet le commerce, l'exécution de travaux administratifs de bureau et la prestation de services informatiques.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Armand RATHS de son poste de gérant unique et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes gérants technique et administratif de la société pour une durée illimitée:

- gérant technique: Monsieur Fernand THILL, prénommé;
- gérant administratif: Monsieur Georges HERR, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Ensuite, Monsieur Fernand THILL, en sa qualité de gérant technique, et Monsieur Georges HERR, en sa qualité de gérant administratif, de la société IT PROFESSIONALS, prédésignée, déclarent ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sunnen, Herr, Thill, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 décembre 2007. LAC/2007/38797. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040809/202/75.

(080044221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Serra Mar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Messe, 31, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 115.433.

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jaime Manuele Serra Marques, employé privé, demeurant à L-3383 Noertzange, 34, Cité Beaulieu,

lequel déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SERRA MAR, S.à r.l., avec siège social à L-3235 Bettembourg, 46, rue de la Ferme, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 115.433, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1188 du 19 juin 2006.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de L-3235 Bettembourg, 46, rue de la Ferme à L-4976 Bettange-sur-Messe, 31, rue du Château.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé décide de modifier l'article 3 (alinéa premier) des statuts:

" **Art. 3. alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Dippach."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (€ 900,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jaime Manuele Serra Marques, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2007, LAC/2007/40144. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerbeg, le 8 février 2008. Paul BETTINGEN.
Référence de publication: 2008040796/202/33.
(080043924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Darty Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 23.351.

Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.01.08.
DARTY Luxembourg
Siège Social: 14, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008040119/8103/15.
Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00415. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

P.R.P., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 12, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.352.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040160/607/12.
Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03547. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

P.R.P., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 12, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.352.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040161/607/12.
Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03544. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Darty Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 23.351.

Les comptes annuels au 31 janvier 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.2.08.

DARTY Luxembourg

Siège Social: 14, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008040120/8103/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03851. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Darty Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 23.351.

Les comptes annuels au 31 janvier 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.2.08.

DARTY Luxembourg

Siège social: 14, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008040122/8103/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03858. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Darty Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 23.351.

Les comptes annuels au 31 janvier 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.2.08.

DARTY Luxembourg

Siège social: 14, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008040123/8103/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03860. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Ethadel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.880.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 7 février 2008

L'Assemblée Générale décide:

- de reconduire les mandats des administrateurs actuels pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- acte la démission de Mademoiselle Hélène Caro de sa fonction d'administrateur de la société.
- de nommer Monsieur Anthony Sion en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Monsieur Anthony Sion, demeurant à F-59780 Camphin en Pévèle, 9 Hameau de la Motte;
- Monsieur Yves Caro, demeurant à F-88470 Saint-Michel-sur-Meurthe, Les Rouaux Sauceray;
- Monsieur Jean-Louis Stettler, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 7, rue des Généraux Cremer.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008040176/322/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Cencom (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 583.710,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 95.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008040139/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01479. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.998.

Il est porté à la connaissance de tiers que la société ING Trust (Luxembourg) S.A., administrateur de la société émarginée, a changé de dénomination et de siège social.

Sa dénomination est désormais Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. et son siège social se situe au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040140/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Capital One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.418.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040164/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00031. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2008.

Jin Ling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 12, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 52.975.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008040184/8390/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00823. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Infra Holdings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.218.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Infra Holdings S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituted by a deed of the undersigned notary on March 23, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1115 on June 8, 2006.

The meeting was opened by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, being in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mr Jorrit CROMPVOETS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To record that the company has only one shareholder and to restate accordingly the articles of association to have a Société Anonyme Unipersonnelle.

2) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to record that the company has only one shareholder.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the articles of association of the company in order to have the articles of a Société Anonyme Unipersonnelle.

The articles of association will henceforth have the following wording:

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There exists a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Infra Holdings S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- General meeting

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 12 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title V.- Supervision

Art. 14. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto and the law of December 22, 2006.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euros (1,800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Infra Holdings S.A.", avec siège social à L-2636 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 23 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1115 du 8 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jorrit CROMPVOETS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Déclarer que la société est composée d'un seul actionnaire et procéder à la refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre 1^{er} . Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Infra Holdings S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur

d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 12 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V: Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, J. CROMPVOETS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008. LAC/2008/9635. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008040826/220/353.

(080043671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Mac Arthur Sci, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5511 Remich, 20, rue des Bâteliers.

R.C.S. Luxembourg E 2.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 février 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008040157/223/12.

(080038343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Ernst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.756.

Mention modificative du bilan au 31 décembre 2006, déposé le 09 janvier 2008 sous la référence L08 0003221 05

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040421/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02501. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Eufin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 115.038.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Le Conseil d'Administration

Vincent THILL / Salvatore DESIDERIO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040380/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.661.

Le bilan au 30-09-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20-03-2008.

André G. HARDT

Senior Accountant

Référence de publication: 2008040407/800101/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06037. - Reçu 121,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.661.

Le bilan consolidé au 30-09-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20-03-2008.

André G. HARDT

Senior Accountant

Référence de publication: 2008040408/800101/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06038. - Reçu 110,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Inapa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 4.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick FERRARI de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet rétroactif au 6 septembre 2007.

Est nommé comme nouvel administrateur avec effet rétroactif au 6 septembre 2007, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Monsieur Thierry MASSIN, demeurant 63, avenue Philippe Auguste, F-75011 Paris.

Monsieur Thierry MASSIN est également nommé administrateur délégué en date du 6 septembre 2007, il peut signer individuellement et a un pouvoir de signature conjointe obligatoire avec tous les administrateurs.

Sont nommés comme administrateurs supplémentaires, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 :

- Monsieur José MORGADO, demeurant 1-8 ° , av. Conde Valbom, 1050-026 Lisbonne (Portugal).
- Monsieur Didier NETTRE, demeurant 7, rond-point du Pont Mirabeau, F-75015 Paris.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 13 mars 2008

Est nommé président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Joao MANUEL,

- Monsieur José MORGADO, demeurant 1-8 ° , av. Conde Valbom, 1050-026 Lisbonne (Portugal).

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008040367/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

IbexCorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 115.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040411/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pharus Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.213.

Les comptes annuels révisés au 30 septembre 2007 et la distribution du dividende relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Emmanuelle CLAUDE / Pascale BARTZ

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008040413/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05263. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

La Vallière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.360.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 25 février 2008 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Monsieur Stef Oostvogels a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2007;
2. Gama Directorship Limited a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2007;
3. St-kilda S.A., avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite auprès du registre de commerce sous le numéro IBC 045085, est nommée en tant que commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040368/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Space Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 5, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 50.376.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040401/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05040. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

3 Rives Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.188.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 mars 2008

Démission de Madame Maria Farias en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux, demeurant professionnellement 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Maria Farias, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008040523/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Stable I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.133.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of February.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Paine & Partners Capital Fund III, L.P., having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands acting through its general partner Paine & Partners Capital Fund III GP, L.P., which in turn is acting through its general partner Paine & Partners Capital Fund III GP, Ltd., here represented by Nuala DOYLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Napa, California, on February 4, 2008.

Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands acting through its general partner Paine & Partners Capital Fund III GP, L.P., which is in turn acting through its general partner Paine & Partners Capital Fund III GP, Ltd., here represented by Nuala DOYLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Napa, California, on February 4, 2008.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative of the appearing persons, acting in her here-above stated capacity, has required the officiating notary to draw up the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they want to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Stable I S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners, if any, shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two members, who need not be shareholders of the Company and who are either class A managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers"). There must be at least one Class A Manager who is a Luxembourg resident and one Class B Manager who is a non-Luxembourg resident.

All Luxembourg resident managers must be Class A Managers and all non-Luxembourg resident managers must be Class B Managers.

The managers shall be elected by a resolution of the shareholders for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election, it being understood that such manager is to be presented in the same manner as the manager whose office became vacant.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the registered office of the company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his-co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a meeting of the board of managers only if at least a majority of the managers is present or represented and if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting and at least by the vote of one Class A Manager and one Class B Manager.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

There must be a least one meeting of the board of managers held in Luxembourg every year, at which all members of the board are physically present, to discuss management and investments of the Company.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or jointly by one Class A Manager and one Class B Manager.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or jointly by one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company is bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers, whether shareholders or not.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 15. The shareholders shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Decisions, which exceed the powers of the managers, shall be taken by the general meeting of shareholders. Any such decision shall be in writing and shall be recorded in a special register.

In case there are less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders may be taken either in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of October of each year to the thirtieth of September of the following calendar year.

Art. 17. Each year, as of the thirtieth of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has dropped below one tenth of the share capital.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - liquidation

Art. 18. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
Paine & Partners Capital Fund III, L.P.	147,375
Paine & Partners Capital Fund III Co-Investment, L.P.	2,625
TOTAL	150,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred and fifty thousand Euros (EUR 150,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholders, representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10 rue de Mathias Hardt, L-1717.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Daniel Roger Adam, born on April 23, 1971 in Messancy, Belgium, with professional address at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

Class B Managers:

a) Mr. Kevin Michael Schwartz, born on October 17, 1974 in Illinois, U.S.A., with professional address at 959 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404, USA;

b) Mr. Raphael L. De Balmann, born on August 25, 1975 in New York, U.S.A., with professional address at 959 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404, USA;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing persons, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le sixième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Paine & Partners Capital Fund III, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' Paine & Partners Capital Fund III GP, L.P., à son tour agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' Paine & Partners Capital Fund III GP, Ltd., ici représentée par Maître Nuala DOYLE, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Napa, California, le 4 février, 2008.

Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walkers House, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' Paine & Partners Capital Fund III GP, L.P., à son tour agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' Paine & Partners Capital Fund III GP, Ltd., ici représentée par Maître Nuala DOYLE, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Napa, California, le 4 février, 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, es-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs qu'elle représente déclarent constituer comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège - social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Stable I S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds par, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également participer aux transactions suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par chaque part sociale. Les copropriétaires sont les cas échéant tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et sont soit gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») soit gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»).

Dont au moins un Gérant de Classe A sera résident luxembourgeois et au moins un Gérant de Classe B ne sera pas résident luxembourgeois.

Tous les gérants résidents au Luxembourg seront des Gérants de Classe A et les non résidents luxembourgeois des Gérants de Classe B.

Les gérants sont élus par résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés, étant entendu que ce gérant sera présenté de la même manière que celui dont le mandat est devenu vacant.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des assemblées des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants au siège de la société, sauf avis contraire dans la convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis de convocation écrit sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour une réunion du conseil de gérance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil de gérance que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée et si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion et avec au moins la voix d'un Gérant de Classe A et celle d'un Gérant de Classe B.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Chaque année, au moins une réunion du conseil de gérance sera tenue à Luxembourg, au cours de laquelle tous les membres du conseil seront physiquement présents, afin de discuter de la gestion et des investissements de la Société.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion ou conjointement par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou conjointement par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance, s'ils sont les associés ou pas.

D. Décisions collectives d'associés

Art. 15. Les associés exerceront tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée générale.

S'il y a moins que 25 associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise à moins qu'elle n'ait été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg.

Une participation en vertu d'une procuration sera possible.

E. Exercice social - bilan - répartitions

Art. 16. L'exercice social commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, au dernier jour du mois de septembre, les comptes sont arrêtés et il est dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous amortissements, dépenses, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il est inférieur de dix pour cent du capital social.

Le surplus est distribué entre les associés. Cependant les associés peuvent décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts
Paine & Partners Capital Fund III, L.P.	147.375
Paine & Partners Capital Fund III Co-Investment, L.P.	2.625
TOTAL	150.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue de Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

- a) Mr. Daniel Roger Adam, né le 23 avril 1971 à Messancy, Belgique avec adresse professionnelle au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

Gérants de Classe B:

- a) Mr. Kevin Michael Schwartz, né le 17 octobre 1974 en Illinois, U.S.A. ayant son adresse professionnelle au 959 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404, USA;
- b) Mr. Raphael L. de Balmann, né le 25 août 1975 à New York U.S.A, ayant son adresse professionnelle au 959 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, CA 94404, USA.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire des comparants es-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé aux noms et pour compte des comparants avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 février 2008, LAC/ 2008/ 6461. — Reçu sept cent cinquante euros à 0,5%: 750 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040904/202/396.

(080043675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

L1 RE (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.351.

Anteilsübertragung

Nach der Anteilsübertragung vom 19. Dezember 2007 werden sämtliche 500 Anteile der Gesellschaft von LEVEL ONE HOLDING LUXEMBOURG (SECOND) S.à.r.l., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG gehalten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBURG, den 11. Januar 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008040142/506/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

P.R.P., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.352.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040162/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03551. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Equi-Lux Olaf PETERSEN, John WEIER oHg, Société en nom collectif.

Siège social: L-6973 Rameldange, 10, Am Beiebiérg.
R.C.S. Luxembourg B 98.732.

—
AUFLÖSUNG

Außerordentliche Generalversammlung vom 27.12.2007

Am 27.12.2007 haben

Herr Olaf PETERSEN, Kaufmann, 50 Anteile, wohnhaft in D-82396 Pähl, Eichbergstrasse 4
und

Herr John WEIER, Ingenieur, 50 Anteile, wohnhaft in L-6973 Rameldange, 10, am Beiebiérg
einstimmig beschlossen, die am 28. Oktober 2003 gegründete Gesellschaft Equi-Lux oHg mit Sitz in L-6973 Rameldange,
10, am Beiebiérg zum 31.12.2007 aufzulösen.

EQUI-LUX Olaf Petersen, John Weier oHg

Die Auflösung der obengenannten Gesellschaft wurde am 27.12.2007 definitiv abgeschlossen.

Die Bücher und Dokumente werden während mindestens 5 Jahren in Rameldange, 10, am Beiebiérg aufbewahrt.

Rameldange, den 27.12.2007.

Olaf PETERSEN / John WEIER.

Référence de publication: 2008040174/3304/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Lindinger Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 53.398.

Le bilan au 30 avril 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

10.03.08.

LINDINGER HOLDING S.A.

LINDINGER LEASING, 127 A, rte du Vin, L-5416 Ehnen

Signature

Référence de publication: 2008040143/8747/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02445. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 137.138.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MGJL Management (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720, Luxembourg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by means of a resolution of its manager(s) and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at three million Japanese yen (JPY 3,000,000.-) represented by three hundred (300) shares with a par value of ten thousand Japanese yen (JPY 10,000.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) Business Days ("Business Days" meaning for the purpose of this article any day other than Saturday or Sunday or any day that is a public holiday in Luxembourg, the United Kingdom or Australia) in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his fellow board members.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Such conference-call, videoconference or other similar means of communication shall be initiated from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of March and ends on the last day of February.

Art. 22. Each year on the last day of February, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The three hundred (300) shares have been subscribed by MGJL Management (Lux) S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of three million Japanese yen (JPY 3,000,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on February 28, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

For the purpose of registration the capital is estimated at EUR 19,243.77.-.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of partners and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at:

8, rue Heine, L-1720, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The number of managers is fixed at four (4).

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr James Hodgkinson, born in Sydney, Australia, on August 14, 1966, residing in 337 Edinburgh Road, Castlecrag, NSW 2068 Australia; and

- Mr Michael O'Sullivan, born in Sydney, Australia, on October 9, 1966, residing in Greenlawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, KT11 2RR, United Kingdom.

4. The following persons are appointed as managers of the Company, for a period ending at the general meeting of partners called to approve the financial statements of the Company for the fiscal year ending on February 28, 2009:

- Mr Godfrey Abel, born in Brixworth, United Kingdom, on July 2, 1960, residing in 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Michael Chidiac, born in Beirut, Lebanon, on June 29, 1966, residing in 29, rue Albert I^{er}, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MGJL Management (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720, Luxembourg, et dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante.

ici représentée par Mme Catherine Martougin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa capacité décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "MGJL Holding Co (Lux) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré au sein d'une autre municipalité de Luxembourg-Ville en vertu d'une décision de son (ses) gérant(s) et en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du/des gérant(s) jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trois millions de yens japonais (JPY 3.000.000,-) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur de dix mille yens japonais (JPY 10.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant accord de ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrés ("Jours Ouvrés", correspondant pour les besoins de cet article à tout jour autre que les samedi, dimanche et jours fériés au Luxembourg, au Royaume-Uni ou en Australie) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs des autres membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. De tels conférences téléphoniques, vidéoconférences ou autres moyens de communication similaires devront être organisés à partir du Grand-Duché de Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité

de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} mars et se termine le dernier jour du mois de février de chaque année.

Art. 22. Chaque année, le dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du comblement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications.

Souscription et libération

Les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites par MGJL Management (Lux) S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trois millions de yens japonais (JPY 3.000.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 28 février 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.800,-.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est estimé à EUR 19.243,77,-.

Assemblée générale des associés

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire des associés et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au:
8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James Hodgkinson, né à Sydney, Australie, le 14 août 1966, résidant à Castlecrag, 337 Edimburgh Road, NSW 2068 Australie; et

- Monsieur Michael O'Sullivan, né à Sydney, Australie, le 9 octobre 1966, résidant à Greenlawns, 21 Broad Highway, Cobham Surrey, KT 11 2RR, Royaume-Uni.

4. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société, pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale des associés devant statuer sur les états financiers de la Société pour l'exercice social se terminant le 28 février 2009:

- Monsieur Godfrey Abel, né à Brixworth, Royaume-Uni, le 2 juillet 1960, résidant 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Michael Chidiac, né à Beyrouth, Liban, le 29 juin 1966, résidant 29, rue Albert I^{er}, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. MARTOUGIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, Relation: LAC/2008/9573.— Reçu quatre-vingt-seize euros, vingt-deux cents (0,50% = 96,22.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008040867/242/368.

(080043726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Lindinger Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 53.398.

Le bilan au 30 avril 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

10.03.08.

LINDINGER HOLDING S.A.

127A, ROUTE DU VIN, L-5416 EHNEN

Signature

Référence de publication: 2008040144/8747/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02451. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

EXTRAIT

En date du 25 janvier 2008, l'associé de la Société, Balmoral Capital A LP a transféré 25 parts sociales, de la Société à Balmoral Capital I LP, une limited partnership, ayant son siège social à Cassini House, 57-59 St. James Street, London SW1A 1LD, agissant par l'intermédiaire de son general partner Balmoral Partners Limited, une société régie sous les lois de Guernsey ayant son siège social au c/o Schroder Administrative Services (C.I.) Limited, P.O. Box 334, Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 3UF de sorte à ce que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Balmoral Capital A LP: 1.595 parts sociales

- Balmoral Capital I LP: 3.205 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008040524/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Lindinger Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 53.398.

Le bilan au 30 avril 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

10.03.08.

LINDINGER HOLDING S.A.

127A, ROUTE DU VIN, L-5416 EHNEN

Signature

Référence de publication: 2008040145/8747/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02453. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

CLD H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.123.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

ONT COMPARU:

1) PEGIX Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2140 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 135.565,

2) PAGOS LUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 135.784,

3) GOPASS LUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce de Luxembourg,

toutes trois ici représentées par Madame Peggy MODAFF, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations spéciale du mars 2008 Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «CLD H S.à r.l.»

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 5. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, se rattachant au présent objet.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. PEGIX SARL prénommée: quarante-six parts sociales	46
2. PAGOS LUX SA prénommée: trente-deux parts sociales	32
3. GOPASS LUX SA prénommé: vingt-deux parts sociales	<u>22</u>
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

La participation des associés dans la société et la répartition dans le capital social telle que mentionnée ci-dessus, doivent à tout moment être maintenues tant en capital qu'en droits de vote.

En cas d'opération en capital de la société, immédiate ou différée, sous quelque forme que ce soit, les associés devront pouvoir exercer leur droit préférentiel de souscription à des conditions, notamment celles relatives au prix d'émission des parts, identiques à celles auxquelles les parts nouvelles seront émises de manière à pouvoir conserver leur quote-part dans le capital de la société.

A cet effet, les associés se verront notifiés les caractéristiques de toute émission de parts nouvelles au moins soixante (60) jours avant la réunion de l'organe social compétent qui statuera sur cette émission,

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Tout rachat par la société de ses propres parts, se fera conformément aux dispositions légales sans préjudice des dispositions de l'article 18 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

A défaut d'agrément tel que requis dans les paragraphes ci-dessus et dans un délai de huit (8) jours à compter d'un tel refus, le projet de transfert des parts sociales au tiers concerné non agréé sera notifié, par lettre recommandée avec accusé de réception, à chacun des associés restant; les modalités et conditions de vente y étant expressément précisées.

Chacun des associés aura ainsi un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la notification pour exercer son droit de préemption en proportion avec sa participation dans le capital de la société; un tel droit s'exerçant aux mêmes modalités et conditions que celles définies dans le projet de transfert.

Toute notification de l'exercice du droit de préemption doit être faite à l'associé cédant par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de quinze (15) jours sus mentionné. Tout défaut de notification dans ce délai ou retard sera considéré comme refus d'exercer son droit de préemption.

Dans l'hypothèse où toutes les parts faisant l'objet de la cession ne seraient pas préemptées, les parts résiduelles seront proposées aux associés ayant exercé leurs droit de préemption. A cet effet, l'associé cédant devra notifier dans un délai de huit (8) jours à compter de l'expiration du délai des quinze (15) jours sus mentionné, aux associés concernés le nombre

de parts restant; les modalités et conditions de cession étant celles définies dans le projet de transfert tel qu'initialement soumis.

Les associés concernés auront un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de ladite notification pour exercer leurs droits de préemption et trouver un accord entre eux quant au nombre de parts qu'ils souhaitent ainsi préempter.

Toute notification de l'exercice du droit de préemption doit être faite à l'associé cédant par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de quinze (15) jours sus mentionné. Tout défaut de notification dans ce délai ou retard sera considéré comme refus d'exercer son droit de préemption.

Dans l'hypothèse où des parts resteraient à céder à l'issue de cette procédure de préemption ou dans l'hypothèse où aucun droit de préemption n'aurait été exercé, la cession desdites parts au tiers non agréé initialement sera soumise à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La procédure d'agrément et de préemption décrite ci-dessus s'applique dans son intégralité à toute offre nouvelle alors même que le tiers acquéreur serait identique.

Pour les besoins du présent article et de l'article 11 ci-dessous, l'associé cédant devra notifier par écrit aux autres associés le projet de transfert avec les indications concernant les conditions et les engagements suivants:

- le nombre de parts concernées,
- le prix ou la valorisation retenue des parts concernées,
- les modalités de paiement du prix et plus généralement toutes les conditions nécessaires à la bonne appréciation de l'offre (complément de prix, garanties de passif, caution...),
- la durée de l'offre,
- l'identité de l'acquéreur et, s'il s'agit d'une personne morale, de la ou des personnes physiques qui la contrôle / la représente, et
- l'engagement inconditionnel écrit de l'acquéreur, comportant la garantie que le prix indiqué représente la totalité et la réalité du prix de l'offre, d'acquiescer la totalité des parts présentées dans l'offre.

Art. 11. Sans préjudice des dispositions de l'article 10 ci-dessus et avant toute application de ces dispositions et toute cession de parts à une personne autre qu'un associé, l'associé cédant devra d'abord respecter la procédure suivante:

- l'associé cédant devra notifier par écrit (par courrier recommandé avec accusé de réception) aux autres associés (les «associés Tag-Along») une telle proposition de cession, ainsi que les conditions et modalités applicables conformément aux prescriptions de l'article 10 ci-dessus;
- dans un délai de dix (10) jours à partir de la réception d'une telle notification, chaque Associé Tag-Along devra notifier à l'associé cédant s'il désire céder certaines de ses parts. Si l'Associé Tag-Along ne notifie pas une telle intention dans le délai de dix (10) jours, il sera considéré comme avoir renoncé à ses droits dans le cadre d'une telle cession conformément à cet article; et
- chaque associé Tag-Along qui notifie une telle intention à l'associé cédant aura le droit de céder, au même prix par part et aux mêmes conditions et modalités que ceux applicables à l'associé cédant. L'associé cédant devra faire le nécessaire pour qu'une telle vente soit réalisée.

En outre, si un tiers acquéreur indépendant (signifiant une personne qui est indépendante et qui n'agit pas pour le compte d'un associé ou de tout membre de leurs groupes respectifs et de toute personne agissant de concert avec l'une de ces personnes; un groupe signifie au moment donné et par rapport à une société, cette société et les sociétés et entreprises, autres que la société, dans laquelle une telle société (a) détient une majorité des droits de vote des actionnaires ou des membres; ou (b) a le droit de nommer ou de révoquer une majorité des membres de l'organe administratif, commercial ou de supervision et est en même temps actionnaire ou membre; ou (c) est un actionnaire ou membre et contrôle seul, conformément à un accord avec les autres actionnaires ou les membres de cette société, une majorité des droits de vote des actionnaires ou des membres dans cette société) fait une offre pour l'intégralité des parts émises et si cette offre a été acceptée par écrit par des associés représentant au moins 50% du capital social, alors tous les associés déclarent accepter cette offre. Dans cette hypothèse, les dispositions de l'article 10 des présents statuts ne sont pas applicables sans préjudice des dispositions légales.

Art. 12. Si dans l'exécution des articles des présents statuts, un désaccord survient entre les associés sur le prix des parts dont le transfert est projeté, celui-ci sera fixé par deux experts indépendants nommés l'un par l'associé à l'origine du transfert et l'autre par les autres associés concernés, à l'initiative du plus diligent d'entre eux.

Chaque expert devra dans les quarante (40) jours de cette notification proposer à l'autre partie concernée un rapport qui ne sera soumis à aucune condition de forme mais devra obligatoirement indiquer la valeur des parts à transférer. Le prix unitaire des parts à transférer sera égal à cette valeur divisée par le nombre de parts composant le capital de la société à la date du transfert.

Dans l'hypothèse où l'écart entre les estimations faites par les deux experts au sujet du prix par part à transférer est inférieur à 10%, les associés concernés retiendront la moyenne arithmétique des deux évaluations.

Dans l'hypothèse où l'écart entre les estimations arrêtées par les experts au sujet du prix par part à transférer est supérieur à 10%, les associés concernés nommeront un tiers expert.

Si dans un délai de quinze (15) jours un accord n'est pas obtenu sur le choix d'un tiers expert; il sera désigné par voie de justice à la requête de l'associé concerné le plus diligent.

Du jour de sa nomination, le tiers expert disposera d'un délai de trente (30) jours, sauf prorogation décidée d'un commun accord entre tous les associés concernés, pour exécuter sa mission et remettre son rapport simultanément à tous les associés concernés. Le tiers expert pourra consulter librement les deux autres experts, même indépendamment l'un de l'autre.

Ce rapport ne sera soumis à aucune condition de forme mais devra obligatoirement indiquer la valeur des parts à transférer. Le prix unitaire des parts à transférer sera égal à cette valeur divisée par le nombre de parts composant le capital social à la date du transfert.

Les associés concernés arrêteront le prix unitaire définitif par part à transférer en choisissant la moyenne arithmétique de l'estimation faite par le tiers expert et l'estimation qui s'en rapproche le plus arrêtée par l'un des deux précédents experts.

Chaque associé concerné supportera les frais d'expertise de l'expert qu'il aura désigné; les frais d'expertise du tiers expert seront supportés à égalité entre les parties.

Les experts seront obligatoirement à choisir parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est valablement engagée à l'égard des tiers que sous réserve de la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, soit par la signature conjointe de deux gérants soit par la signature individuelle de tout mandataire dûment désigné à cet effet par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, ces derniers forment un conseil de gérance au sein duquel les décisions sont prises à la majorité des voix; toute délibération du conseil de gérance étant valable sous réserve que la majorité des membres soit présente ou représentée. Seul le mandat de représentation entre gérants est admis.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions d'associés sont prises en assemblées générales sur convocation préalable du gérant ou du conseil de gérance, par lettre recommandée avec accusé de réception, huit (8) jours ouvrables avant la tenue de ladite assemblée. Les associés pourront renoncer à une telle convocation préalable.

Cependant lorsque le nombre d'associés est inférieur à vingt cinq (25), chaque associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 18. En toutes circonstances et sans préjudice des dispositions de l'article 10 ci-dessus, les décisions collectives des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées à l'unanimité des voix des associés représentant l'intégralité du capital social.

A défaut d'un tel quorum de présence à la première assemblée ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception, et les décisions seront valablement prises à l'unanimité des voix exprimées quelle que soit la portion du capital social représentée.

Tout associé peut voter en personne ou par mandataire (associé ou non) moyennant procuration écrite.

Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant unique pour une durée indéterminée:

Maître Charles KAUFHOLD, avocat à la cour, né le 27 mai 1954 à Luxembourg demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances conformément à l'article 14 des statuts de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MODAFF, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2008. Relation: LAC/2008/9359. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008040908/206/227.

(080043561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Topas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.695.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040152/1123/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00937. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.
